

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Nbre de conseillers	: 23	Réunion du	9 avril 2026
Nbre de présents	: 21	Convocation du	3 avril 2026
Nbre de votants	: 23	Affichage du	3 avril 2026
Pouvoirs	: 2		
Secrétaire de séance	: Madame Micheline GUILLAUME		

Le jeudi 9 avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire

Etaient présents : M. LE MAZIER, S. MARY, C. MARIE, Adjoints, D. GUILBERT, S. PIERRE, MH. ACARD, L. YVRAY, B. GANDIN, R. SEVIN, A. MAFFIONE, S. JOVIEN SEVESTRE, J. GOUET, M. LARDILLIER, P. GESLIN, M. GUILLAUME, O. MALASSIS, C. PAC, D. DELALANDE, A. GREVIR, D. LOUANTIER

Absents non représentés : sans objet

Absents représentés : M. GOUDE donne pouvoir à C. MARIE, B. BOULANGER donne pouvoir à O. MALASSIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : ADMINISTRATION :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le compte rendu de la réunion du **20 mars 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ approuve le compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026**

Objet : Constitution des commissions municipales

Commission des Finances :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Commission Travaux/Urbanisme :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Michel LE MAZIER

Membres : Angelo MAFFIONE, Cédric MARIE, Benoît GANDIN, Patrice GESLIN, Serge PIERRE, Jérôme GOUET, Lionel YVRAY

Commission Commerce/Tourisme :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Serge PIERRE

Membres : Delphine GUILBERT, Mickaëlle GOUDE

Commission Culture/ Communication/Manifestations/Associations :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Cédric MARIE

Membres : Sandrine MARY, Delphine GUILBERT, Benoît GANDIN, Angelo MAFFIONE, Régine SEVIN, Mickaëlle GOUDE, Myriam LARDILLIER, David DELALANDE, Delphine LOUANTIER, Alexandra GREVIR

Commission du Logement :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

Vice-Président : Sandrine MARY

Membres : Patrice GESLIN, Sylviane JOVIEN SEVESTRE, Catherine PAC, Jérôme GOUET

Commission d'appel d'offres des marchés publics :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

3 titulaires : Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE

3 suppléants : Delphine GUILBERT, Delphine LOUANTIER, Lionel YVRAY

Commission de délégation de service public :

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER

3 titulaires : Serge PIERRE, Marie-Hélène ACARD, Sylviane JOVIEN SEVESTRE

3 suppléants : Lionel YVRAY, Delphine GUILBERT, Patrice GESLIN

Commission paritaire du marché de détail :

3 Titulaires : Stéphanie LEBERRURIER, Serge PIERRE, Marie-Hélène ACARD

3 Suppléants : Sylviane JOVIEN SEVESTRE, Catherine PAC, Lionel YVRAY

Commission de contrôle liste électorale :

1 titulaire : Patrice GESLIN

1 suppléant : Myriam LARDILLIER

Objet : Election des membres du Comité de Pilotage en charge du suivi du dossier de la Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine Fleurie - Ecanet »

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2019 le conseil municipal a décidé de fixer la composition de ce Comité de Pilotage à sept membres titulaires et trois suppléants.

Elle propose de procéder à la désignation des 7 membres titulaires et des 3 membres suppléants du Comité de Pilotage par vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la désignation des membres du Comité de Pilotage par vote à main levée.

Vote pour la désignation des membres titulaires du Comité de Pilotage « ZAC Fontaine Fleurie - Ecanet » :

Après avoir sollicité les candidatures et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Stéphanie LEBERRURIER
- Michel LE MAZIER
- Sandrine MARY
- Cédric MARIE
- Delphine GUILBERT
- Serge PIERRE
- Benoît GANDIN

Vote pour la désignation des membres suppléants du Comité de Pilotage « ZAC Fontaine Fleurie » :

Après avoir sollicité les candidatures et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Lionel YVRAY
 - Jérôme GOUET
 - Patrice GESLIN
-
- PRÉCISE que le Comité de Pilotage et l'aménageur devront rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux, et préalablement aux décisions qui seront prises par le Conseil municipal.
 - AUTORISE le Maire à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
-

Objet : Désignation des deux délégués titulaires au SDEC ÉNERGIE

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33 ;
- VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs ;
- CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :

- Michel LE MAZIER

et

- Delphine GUILBERT
-

Objet : Election des délégués au sein du Syndicat d'Adduction d'eau du Pré Bocage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne comme délégués au Syndicat d'Adduction d'eau du Pré Bocage

Délégués titulaires :

- Stéphanie LEBERRURIER
- Michel LE MAZIER
- Cédric MARIE
- Serge PIERRE
- Lionel YVRAY
- Angelo MAFFIONE
- Delphine GUILBERT
- Régine SEVIN

Délégués suppléants :

- Sandrine MARY
- Benoît GANDIN
- Catherine PAC
- Sylviane JOVIEN SEVESTRE
- Patrice GESLIN
- Myriam LARDILLIER
- Marie-Hélène ACARD
- Micheline GUILLAUME

Objet : Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du CEG de Villers-Bocage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne comme délégués au Syndicat Intercommunal du collège de Villers-Bocage :

Membres Titulaires :

- Stéphanie LEBERRURIER
- Cédric MARIE

Membres suppléants :

- Mickaëlle GOUDE
- Marie-Hélène ACARD

Objet : Election des représentants au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) la Maison de Jeanne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne les deux représentants au conseil d'administration de l'EHPAD la Maison de Jeanne

- Angelo MAFFIONE
- Catherine PAC

Objet : Election des représentants au Conseil d'Administration du Collège de Villers-Bocage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne comme représentants au conseil d'administration du collège :

Membre titulaire :

- Stéphanie LEBERRURIER

Membre suppléant :

- Cédric MARIE

Objet : Election d'un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne comme représentant au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités locales :

- David DELALANDE

Objet : Désignation de référents au sein de la Fédération Nationale des Villages Etapes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne comme référents à la Fédération Nationale des Villages Etapes :

- Référent élu : Serge PIERRE
- Référent technique : Suzanne FORTIER
- Référent Office de Tourisme : Sonja JAMBIN
- Référent commerce : Frédéric BANDELIER

➤ Accepte, le cas échéant, que le référent élu puisse se présenter comme candidat au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Villages Etapes.

Objet : Election des représentants au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

VU les articles L123-6 et R123-10 du Code de l'action sociale et des familles complétés par l'article 41 de la loi sur l'administration territoriale de la République,

VU le Décret n° 92-562 du 6 mai 1995 relatif au CCAS, modifié par décret n° 2004-1136 en date du 21 octobre 2004,

Madame le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire, et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration et d'élire les représentants du Conseil Municipal.

AYANT ENTENDU, l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Fixe à 8 le nombre de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et à 8 le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

➤ Procède à la désignation de ses représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Sont élus :

Membres Titulaires :

- Régine SEVIN
- Myriam LARDILLIER
- Catherine PAC
- Delphine LOUANTIER
- Alexandra GREVIR
- Micheline GUILLAUME
- Marie-Hélène ACARD
- Olivier MALASSIS

Objet : Effacement de réseaux rue des Sauts Cabris et rue Jean Le Baron : études préliminaires

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **345 852.71 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 70 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **193 020.68 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **SOUHAITE** le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2027 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : dernier trimestre 2026 = date de fin des travaux de remplacement de réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DECIDE** d'inscrire le paiement de sa participation, soit :
 - en section de fonctionnement

en section d'investissement, **par fonds de concours**

- *Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.*
 - *Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
-
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
 - **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
 - **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 8 646,32 €,
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet y compris la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage,
 - **PREND NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Objet : Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

- Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1°,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le tableau des emplois,
- Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique,

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de cinq mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à compter de mai 2026 jusqu'en octobre 2026.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet et sa rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel pendant cinq mois à compter de mai 2026 dans le grade d'adjoint technique, à temps complet, rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade, ceci afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires figurent au budget primitif.

Objet : Personnel communal : création d'un poste de rédacteur

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

Madame le Maire informe, par ailleurs, de la nécessité de créer un emploi de rédacteur à 35h00/35h00 au sein du service administratif à la suite de la réussite d'un agent à un concours.

Considérant cette nécessité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi à compter du 1^{er} mai 2026 :

→ un poste de rédacteur à hauteur de 35h00/35h00 ;

CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches y afférent.

Objet : Adhésion en 2026 à la Fondation du Patrimoine Normandie

Organisme à but non lucratif, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine en France. Elle a pour vocation d'accompagner les propriétaires publics et privés dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local dans toute sa diversité.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2025-111 du 15 décembre 2025, le conseil municipal a arrêté le choix des entreprises concernant les travaux de rénovation de l'église Saint Martin pour un montant de 287 783.53 € HT. Elle ajoute que la Fondation du patrimoine finance une partie de ces travaux par le biais d'une aide financière à hauteur de 35 000 €.

Madame le Maire informe que la Fondation du patrimoine propose que la commune la rejoigne afin de soutenir son action de terrain et de participer activement au rayonnement et au dynamisme de tous les territoires. En adhérant à la Fondation du patrimoine, la commune s'associerait à une organisation reconnue d'utilité publique qui se démarque par son expérience aux côtés des collectivités notamment.

Madame le Maire suggère d'adhérer à la Fondation du patrimoine en année 2026 pour un montant de cotisation de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer en 2026 à la Fondation du patrimoine en versant la somme de 500 € ;
 - **PRECISE** que cette dépense sera imputée au compte 6281 du budget communal et que cette décision concerne l'année 2026 uniquement ;
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
-

QUESTIONS ORALES

- ⇒ Au sujet du panneau d'entrée de ville cassé et situé route de Caen, l'Agence Routière Départementale le changera lorsqu'elle aura réglé le différend qui l'oppose au fournisseur de ce panneau.
- ⇒ Il est envisagé que l'Assemblée Générale Régionale du don du sang ait lieu à Villers-Bocage dans 5 ans.
- ⇒ Les places 10mn du centre-ville ont été repeintes. Deux nouvelles places ont été créées rue Clémenceau entre la boulangerie et la pharmacie.
- ⇒ De nouveaux contrôles de gendarmerie auront lieu pour la circulation des poids-lourds en centre-ville.

Registre des délibérations du 9 avril 2026

N° Délibération	Objet	Vote
2026-024	Approbation des délibérations de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026	A l'unanimité
2026-025	Constitution des commissions municipales	A l'unanimité
2026-026	Election des membres du Comité de Pilotage en charge du suivi du dossier de la Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine Fleurie – Ecanet »	A l'unanimité
2026-027	Désignation des deux délégués titulaires au SDEC Energie	A l'unanimité
2026-028	Election des délégués au sein du Syndicat d'Adduction d'eau du Pré-Bocage	A l'unanimité
2026-029	Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du CEG de Villers-Bocage	A l'unanimité
2026-030	Election des représentants au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD la Maison de Jeanne	A l'unanimité
2026-031	Election des représentants au Conseil d'Administration du Collège de Villers-Bocage	A l'unanimité
2026-032	Election d'un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités locales	A l'unanimité
2026-033	Désignation de référents au sein de la Fédération Nationale des villages Etapes	A l'unanimité
2026-034	Election des représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS	A l'unanimité
2026-035	Effacement de réseaux rue des Sauts Cabris et rue Jean le Baron : études préliminaires	A l'unanimité
2026-036	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	A l'unanimité
2026-037	Création d'un poste de rédacteur	A l'unanimité
2026-038	Adhésion en 2026 à la Fondation du Patrimoine Normandie	A l'unanimité

Etaient présents :

S. LEBERRURIER, M. LE MAZIER, S. MARY, C. MARIE adjoints, D. GUILBERT, S. PIERRE, MH. ACARD, L.YVRAY, B.GANDIN, R. SEVIN, A. MAFFIONE, S. JOVIEN SEVESTRE, J. GOUET, M. LARDILLIER, P.GESLIN, M. GUILLAUME, O. MALASSIS, C. PAC, D. DELALANDE, A. GREVIR, D.LOUAINTIER

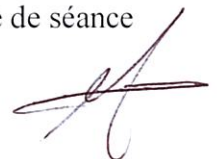
SIGNATURES :

Madame Le Maire



The image shows the official seal of the Mairie de Villers-Bocage, Calvados, with a signature written over it. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Mairie de VILLERS-BOCAGE' and 'Calvados' at the bottom.

Le secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in black ink.